



# Dossier d'Informations Communales des Risques Majeurs (DICRIM)

## Bédouès - Cocurès

### *Cadre législatif*

- article L125-2 du Code de l'Environnement qui pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement.
- article L.721-1 du Code de la sécurité intérieure qui précise que toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

### *Pour en savoir plus...*

[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

### *Pour contacter la mairie et se tenir informer des actualités*

04 66 45 23 49  
[mairie.bedoues-cocures@orange.fr](mailto:mairie.bedoues-cocures@orange.fr)  
<http://bedoues-cocures.fr>

### *PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR*

**C**omme pour toutes les municipalités, la sécurité des habitants et des personnes qui séjournent sur notre commune demeure une des préoccupations principales.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune de Bédouès-Cocurès, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement exceptionnel.

Je vous invite à en prendre connaissance avec attention.

Toutefois, ce DICRIM ne doit pas faire oublier d'autres risques toujours possibles, notamment ceux liés aux phénomènes météorologiques exceptionnels (tempête, chute de neige, canicule), aux risques sanitaires ou aux accidents de toutes sortes.

En complément de ce travail d'information, la commune vient d'élaborer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit l'organisation opérationnelle que je serais amené à mettre en œuvre, au niveau communal, pour faire face à une crise majeure.

Le PCS est consultable en mairie.

Toute l'équipe municipale se tient à votre entière disposition.

Le maire  
André ROUX

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Lozère (DDRM) - validé par arrêté préfectoral n° DDT-SREC-2017-012-0001 du 12 janvier 2017, relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs - relève pour la commune de Bédouès-Cocurès quatre risques majeurs.



**Inondation**



**Feux de forêt**



**Mouvement de terrain**



**Sismicité**

**Bédouès - Cocurès**

Lozère  
Occitanie

 inondation

 feux de forêt

 mouvement de terrain

 sismicité

en cas de **danger** ou d'**alerte**

**1. abritez-vous**  
*take shelter*      *resguardese*

**2. écoutez la radio**  
*listen to the radio*      *escuche la radio*  
**Station France Bleu Gard Lozère**  
**101.3 MHz**

**3. respectez les consignes**  
*follow the instructions*      *respete las consignas*

**> n'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
*don't seek your children at school*  
*no vaya a buscar a sus niños a la escuela*

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : **le DICRIM**  
(dossier d'information communal sur les risques majeurs)

> sur Internet : <http://www.georisques.gouv.fr/>  
(pour mieux connaître les risques sur le territoire)

décret 90-918



## LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente,  
d'une zone habituellement hors d'eau

### Avant

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites Internet: <http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Simuler annuellement ;
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrer les cuves, etc. ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### Pendant

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues :  
<http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/lozere/48>  
<http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

### Après

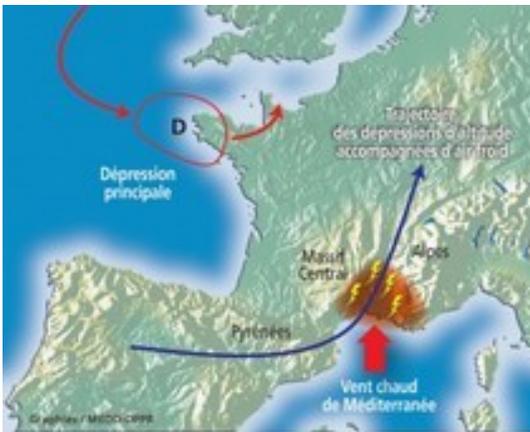
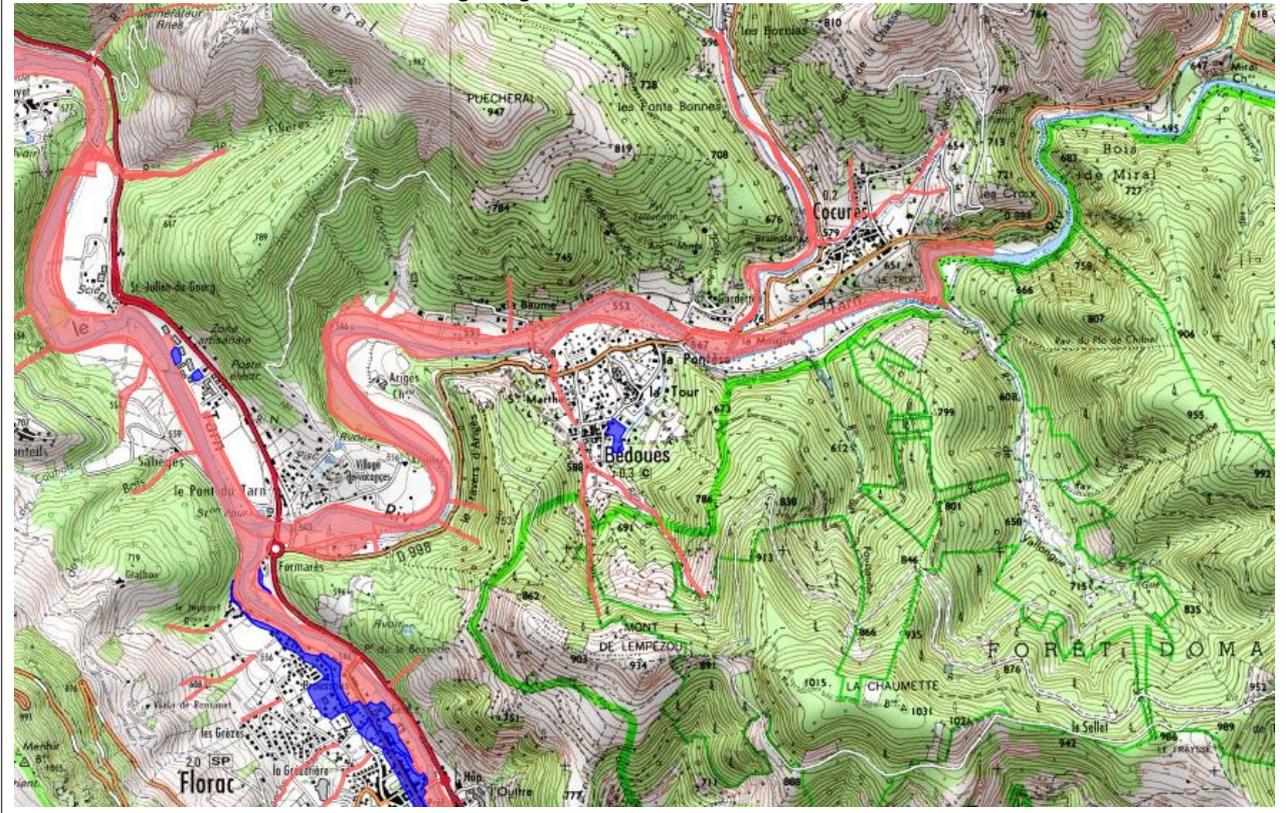
- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
- Aérer les bâtiments ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

### Rappel des consignes individuelles de sécurité

- Se mettre à l'abri.
- Écouter la radio - France Bleu Gard Lozère (101,3).
- Respecter les consignes.

Face au risque inondation, un Plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé par arrêté préfectoral n°00-0567 du 3 avril 2000.

Zonage réglementaire du PPR Inondation



Phénomène d'un épisode cévenol



25 septembre  
**1965**  
 Plus hautes eaux connues  
**Le Tarn**

*Crue du 25 et 26 septembre 1965*  
 L'eau est montée au niveau supérieur des arches du pont de la Pontèze (profil n°11 du PPRI ; 562,35 cote en m NGF).  
 L'eau a aussi submergé le chemin de la baume en rive droite du Tarn (profil n°4 du PPRI ; 556,33 cote en m NGF).

	<p style="text-align: center;"><b>LE RISQUE FEU DE FORÊT</b></p>	<p>On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes.</p> <p>Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été en raison des effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;</li> <li>• Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ;</li> <li>• Toujours tenir débroussaillé au moins 50 m autour des bâtiments ;</li> <li>• Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.</li> </ul>

Pendant
<p><b><i>Si vous êtes témoins d'un départ de feu :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les pompiers (18 ou 112 sur téléphone portable) de manière rapide et précise ;</li> <li>• Si possible, attaquer le feu en phase naissante avant qu'il ne se propage.</li> </ul> <p><b><i>Dans la nature, s'éloigner dos au vent :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la fumée, respirer à travers un linge humide ;</li> <li>• A pied rechercher un écran à la fumée (rocher, mur...) ;</li> <li>• Chercher à se confiner ;</li> </ul> <p><b><i>Une maison bien protégée est le meilleur abri :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermer et arroser volets, portes et fenêtres ;</li> <li>• Couper les réseaux (gaz et électricité) ;</li> <li>• Occulter les aérations avec des linges humides ;</li> <li>• Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.</li> </ul>

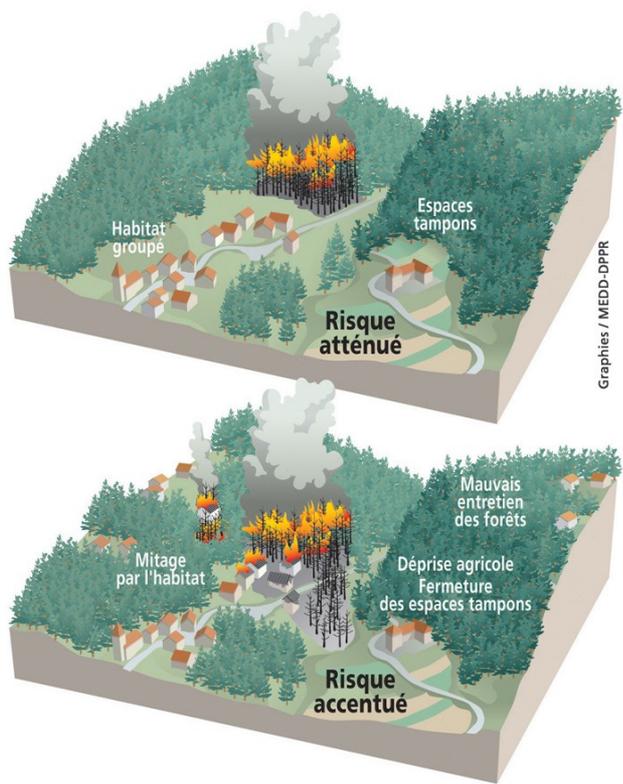
Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éteindre les foyers résiduels.</li> </ul>

Rappel des consignes individuelles de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se mettre à l'abri.</li> <li>• Écouter la radio - France Bleu Gard Lozère (101,3).</li> <li>• Respecter les consignes.</li> </ul>

La forêt communale de Bédouès-Cocurès, les forêts sectionales de Ruas, de la Vernède et de Rampon et enfin la forêt domaniale de Ramponenche constituent les principaux enjeux de la commune.



Tous les ans les propriétaires ou ayants droit ont l'obligation de débroussailler et de maintenir débroussaillé leur terrain durant toute la saison sèche.





## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

### Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde existantes

### Pendant

#### **En extérieur :**

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- S'éloigner de la zone dangereuse
- Rejoindre un lieu de regroupement de la population

#### **Dans un bâtiment**

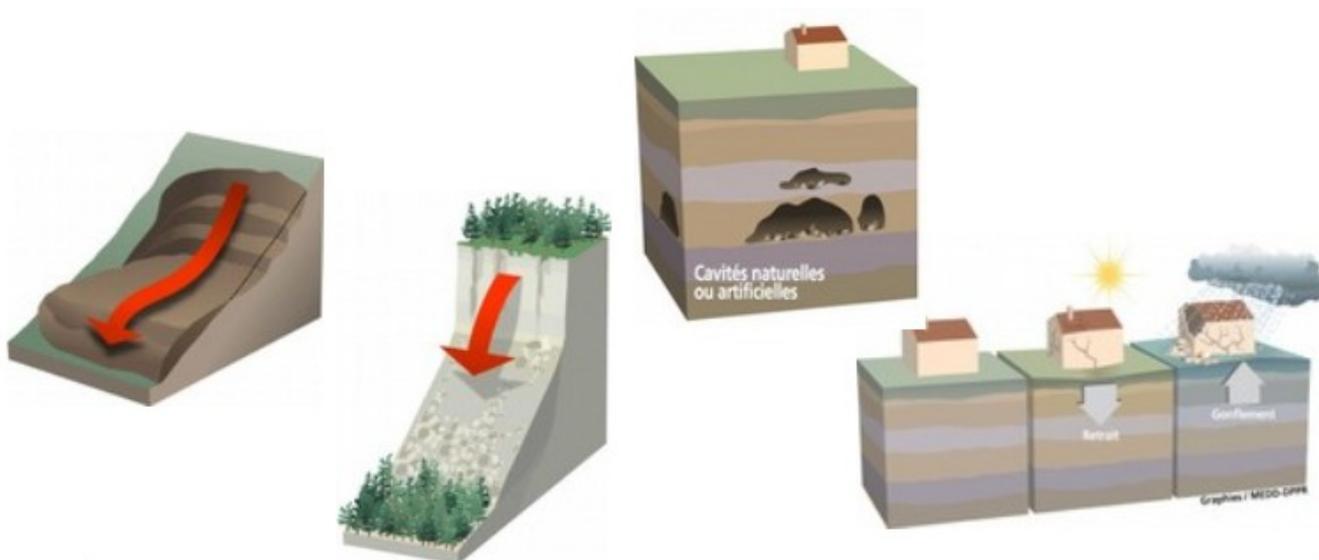
- s'éloigner des portes et fenêtres ;
- s'abriter sous une table ;
- ne pas prendre l'ascenseur.

### Après

- Apprécier les dangers encore possibles pour s'en protéger ;
- Évaluer les dégâts.

### Rappel des consignes individuelles de sécurité

- Se mettre à l'abri.
- Écouter la radio - France Bleu Gard Lozère (101,3).
- Respecter les consignes.



	<p><b>LE RISQUE SISMIQUE</b></p>	<p><b>Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface. Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Avant**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde existantes ;
- Diagnostiquer la résistance aux séismes des bâtiments et la renforcer si nécessaire ;
- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds ;
- Préparer un plan de regroupement familial.

**Pendant**

- A l'intérieur :**
- *si possible se placer à proximité d'un mur porteur ;*
  - s'abriter sous une table ;
  - ne pas prendre l'ascenseur.
- En extérieur :**
- **ne pas prendre l'ascenseur**
  - ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui pourrait s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...) ;
  - en voiture, s'arrêter, ne pas descendre de son véhicule et attendre la fin des secousses ;
  - se protéger la tête avec les bras ;
  - ne pas allumer de flamme (risque de fuite de gaz).

**Après**

- Après les premières secousses, se méfier des répliques ;
- Apprécier les dangers encore possibles pour s'en protéger ;
- S'éloigner des zones côtières ;
- Ne pas prendre l'ascenseur ;
- Vérifier l'état des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz ;
- Évaluer les dégâts.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (meuble, poutre, canalisation...)

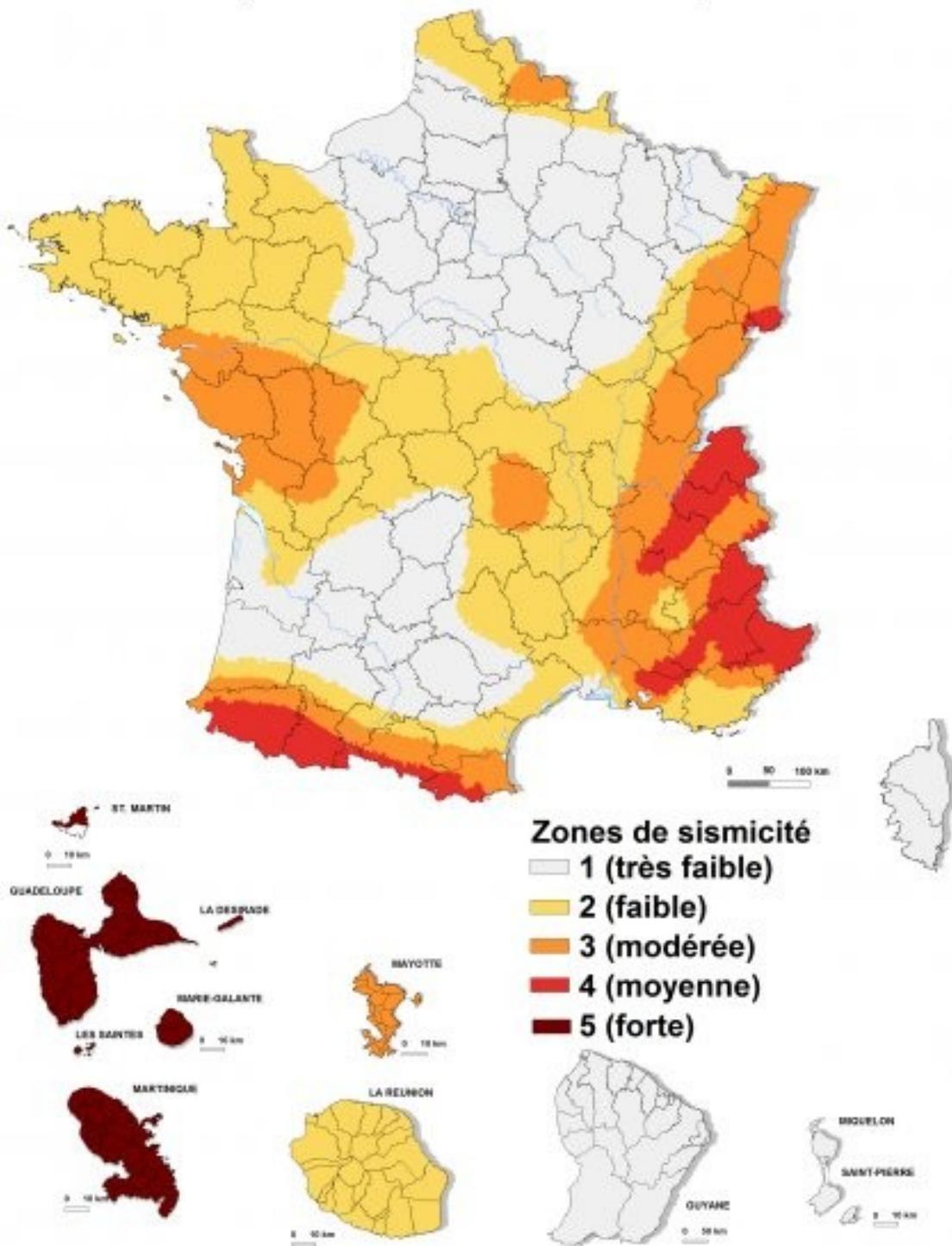
**Rappel des consignes individuelles de sécurité**

- Se mettre à l'abri.
- Écouter la radio - France Bleu Gard Lozère (101,3).
- Respecter les consignes.



## Zonage sismique de la France

en vigueur depuis le 1er mai 2011  
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



## **Le savez-vous ?**

### **Quelles sont les principales inondations du Tarn ?**

- 1 au 4 décembre 2003 : crue de toutes les rivières du département
- 4, 5 et 6 novembre 1994 : crue généralisée de toutes les rivières du département suite à des précipitations exceptionnelles
- 23 et 24 septembre 1994 : crue généralisée de toutes les rivières du département
- 8 novembre 1982 : crues du Tarn et du Tarnon
- 21, 22 et 29 septembre 1980 : crues du Tarn
- 23 décembre 1973 : crues du Tarn, du Tarnon,
- 25 et 26 septembre 1965 : crue du Tarn
- 25 août 1951 : crue du Tarn
- 29 septembre 1900 : crue du Tarn

### **Quelles sont les catastrophes naturelles enregistrées sur le territoire de la commune de Bédouès-Cocurès ?**

#### **Définition juridique :**

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Sur un plan juridique l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, indique : « sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».

La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion « d'intensité anormale » et le caractère « naturel » d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare « l'état de catastrophe naturelle ».

Type d'événement	Code CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Publication au Journal officiel
Inondation et coulée de boue	48PREF 9940122	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
	48PREF 20030031	02/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Tempête	48PREF 19820047	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

### **Comment obtenir un certificat d'intempérie après un sinistre lié aux conditions météorologiques ?**

Le Certificat d'intempérie est le document à produire à votre assurance après un sinistre lié aux conditions météorologiques. Fourni par Météo-France, c'est un document officiel reconnu par toutes les compagnies d'assurance. Il détaille les conditions météorologiques survenues un jour précis, en mettant en évidence les événements remarquables qui se sont produits et ont pu occasionner des dommages, des dégâts matériels, un sinistre ou un accident.

Pour obtenir un certificat d'intempérie consulter le site de Météo-France.

<http://services.meteofrance.com/e-boutique/attestations-certificats.html>

## Rappel des consignes de comportement en fonction des risques majeurs

		CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE				CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE				
<input type="checkbox"/> Inondation										
<input type="checkbox"/> Mouvement de terrain										
<input type="checkbox"/> Feu de forêt										
<input type="checkbox"/> Séisme										
<input type="checkbox"/> Tempête/ Cyclone										
<input type="checkbox"/> Avalanche										
<input type="checkbox"/> Accident Industriel										
<input type="checkbox"/> Accident Nucléaire										
<input type="checkbox"/> Accident Transport de matières dangereuses										
<input type="checkbox"/> Rupture de barrage										

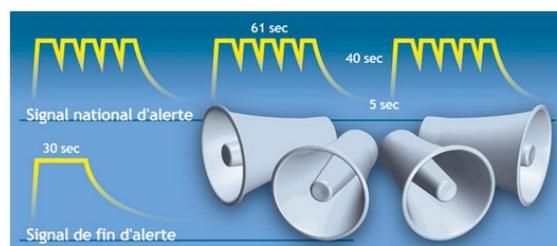
## Rappel de la vigilance météorologique

- Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux ) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- Pas de vigilance particulière.**

<http://www.meteofrance.com/accueil>  
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

### *Les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA)*

*Ces sirènes, situées sur tout le territoire français, émettent en cas d'alerte un son de trois séquences de 1 minute 41 secondes espacées d'un silence. Il doit conduire au comportement suivant : « Je me mets à l'abri dans un bâtiment et j'écoute la radio ». Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois avec une seule séquence d'une minute 41 secondes puis un signal continu de fin d'essai.*



*La commune de Bédouès-Cocurès ne dispose pas de sirène du Réseau National d'Alerte.*

*La plus proche est implantée sur la toiture de la mairie de Florac Trois Rivières*

Pour en savoir plus : <http://www.gouvernement.fr/risques>

# RISQUES

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

## LES RISQUES MAJEURS



## LES FONDAMENTAUX



**ANTICIPER UNE  
SITUATION  
D'URGENCE**



**PRÉPARER SON  
KIT D'URGENCE**



**CONNAÎTRE LES  
NUMÉROS  
D'URGENCE**



**UTILISER LES  
MÉDIAS SOCIAUX  
EN SITUATION  
D'URGENCE**



**PRÉPARER SON  
VOYAGE À  
L'ÉTRANGER**

*Rappel des numéros de téléphone à connaître*

<p><b>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</b></p> <p> <b>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</b></p>	<p> <b>112</b> <b>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b></p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>
<p> <b>15</b> <b>SAMU</b> <b>LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</b></p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	<p> <b>18</b> <b>SAPEURS- POMPIERS</b></p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>
<p> <b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b></p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>	<p> <b>114</b> <b>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</b></p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>

---

**Mairie de Bédouès-Cocurès**  
**04 66 45 23 49**  
**mairie.bedoues-cocures@orange.fr**  
**<http://bedoues-cocures.fr>**

---

- DICRIM actualisé en janvier 2018 -